

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 216

présenté par  
Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente proposition de loi se veut « un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'Humanité ». Cette déclaration, empruntée aux courants les plus radicaux de l'écologie politique, sert surtout aux idées les plus bancales.

De quoi ce texte est-il le porte-parolat ? D'un courant, ultra-minoritaire, ultra-polémique aussi, qu'on appelle « antispécisme ». Pour ces partisans d'un égalitarisme forcené entre humanité et animalité, la corrida ne peut être qu'un meurtre. Nous rejetons cette approche.

En créant ce mot-valise copié sur des combats bien plus nobles comme l'antiracisme ou l'antisexisme, ses défenseurs se focalisent sur une lutte où la question elle-même souffre d'un manque de définition.

La corrida, plus qu'une tradition, est un des marqueurs de notre relation homme/animal bien trop complexe pour l'antispécisme. En cela, j'invite les partisans de ce courant à lire l'ouvrage « L'Animal et la Mort » de l'anthropologue Charles Stépanoff, qui traite avec pertinence de cette complexité humaine qu'est le rapport entre l'Homme et l'Animal, sauvage ou domestique.

Une majorité de parlementaires, transpartisane, ne s'est pas trompée en rejetant le texte en

commission. Cet amendement vise au même objectif, la suppression de l'article unique, cette fois en séance publique.